



## Problème jour de signature du bail

Par **jorox**, le **08/06/2008** à **12:26**

Bonjour,

j'ai voulu louer un appartement avec mon amie. Je suis allé avec ses parents qui étaient mes garants pour faire l'état des lieux et signer le bail.

Nous avons signé le bail avant de faire l'état des lieux, nous pensions que tout allait bien se passer. Mes garants ont remplis la feuille de caution solidaire, j'ai signé le bail ainsi que ma copine.

Tout de suite après nous avons commencé l'état des lieux qui s'est très mal passé, il ne voulait rien noté etc, puis il s'est mis en colère (j'étais assez choqué par son comportement jusqu'alors irréprochable) . Finalement il a rendu les papiers pour la caution a mes beaux-parents (suite à leur demande). Il a ensuite déchiré devant nous les papiers qu'on avait signé.

Et puis on est parti tout de suite.

Je voulais savoir si nous encourons un risque peu importe lequel. Sachant que nous avons signé quelque chose qu'il a déchiré ensuite. Et s'il n'avait pas tout déchiré par exemple?? Et que nous ne le savons pas. Peut-il nous escroquer ensuite? Nous demander le préavis ou autre?

Merci d'avance pour votre aide

Par **Jurigaby**, le **08/06/2008** à **14:27**

Bonjour.

Si le contrat de bail a été déchiré, aucun soucis pour vous.

Par **jorox**, le **08/06/2008** à **14:51**

Le problème c'est que je l'ai vu prendre le tas de papier devant nous et le déchirer en plusieurs morceaux. Mais c'était tellement tendu que j'ai pas insisté pour regarder chaque feuille qu'il avait dans la main.

Mon beau-père qui était avec moi l'a vu déchirer les papiers mais lui non plus n'est pas sûr à 100% qu'il y avait bien le bail dedans. (en tout cas il faisait ce geste pour tout annuler)

De toute façon on est parti sans avoir les clés, sans avoir fait le chèque de caution ni aucun autre paiement, pas d'autorisation de prélèvement.

On était 5 en tout et lui seul et il a annulé la poursuite du dossier oralement en disant qu'il ne voulait plus nous le louer et a ensuite déchiré son tas de papier dans la cuisine devant moi et mon beau-père.

Ma question est simple, si par malhonnêteté il avait gardé le bail signé, pourrait-il ou non nous réclamer des loyers ou un préavis? pire encore n'ayant pas finalisé l'état des lieux, la remise en état du logement.....

Et même si c'était le cas pourrions nous considéré avoir été dupé intentionnellement et le poursuivre?

Merci beaucoup

Par **Jurigaby**, le **08/06/2008** à **14:53**

Bonjour.

Ne vous inquiétez pas..

Attendez de voir ce qu'il va faire, vous agirez en conséquence..

Vous pourrez toujours demander la résolution du contrat en cas de soucis.

Par **jorox**, le **08/06/2008** à **15:10**

Merci pour votre réponse.

Par **jorox**, le **09/06/2008** à **11:09**

Bonjour j'ai une autre question:

lors de la demande de ce logement j'avais remis un dossier au propriétaire, photocopies des fiches de salaire, rib, feuille d'imposition et autres.

Faut-il que je récupère ses documents? Doit-il impérativement me les rendre?

Merci beaucoup

Par **jorox**, le **09/06/2008** à **12:08**

J'ai appelé l'ADIL pour expliquer la situation. Ils m'ont dit que vu le flou de la situation, il serait préférable d'envoyer un recommandé et de résumer ce qui s'est passé avec lui et qu'il a mis fin au contrat en le déchirant etc...

Mais je pense que ça remut le couteau, peut être que j'aurais plus d'ennuis par la suite, s'il conteste pour m'embêter....

Bref je sais pas quoi faire. Merci pour vos conseils.